



Solidarité, seniors, santé

Le Centre Communal d'Action Sociale

Situé rue des Basses-Ruelles, le Centre Communal d'Action Sociale soutient et accompagne les personnes fragiles ou en difficultés.

Présentation du CCAS

Le CCAS est chargé de délivrer des aides sociales et de mettre en œuvre la politique sociale sur le territoire communal.

Fonctionnement

Lieu indépendant, anonyme et confidentiel, le CCAS d'Essey-lès-Nancy est présidé par le maire Michel Breuille et géré par un Conseil d'Administration composé de huit autres élus municipaux et huit représentants associatifs.

Missions

Les activités du CCAS sont orientées autour de **quatre missions** correspondant aux politiques publiques portées par les élus qui y siègent :

Solidarité et insertion
Senior
Emploi
Logement

CONTACT



PÔLE SOCIAL

Direction du Pôle Social

7 rue des Basses ruelles
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Accueil sur rendez-vous et permanence téléphonique
du lundi au jeudi de 13h30 à 17h
fermé au public le vendredi après-midi

03 83 18 34 61

Itinéraire

Dons au CCAS

Le CCAS a besoin de soutien, notamment financier, pour l'exercice de ses missions.

Comment faire un don ?

URL of the page:
<https://www.esseylesnancy.fr/ccas>

Un don peut prendre la forme d'une somme d'argent mais peut aussi consister en un don nature.

Il est possible d'effectuer un don au CCAS d'Essey-lès-Nancy par envoi postal (ou directement sur place, rue des Basses Ruelles) en indiquant son nom et prénom ainsi que son adresse pour bénéficier en retour de la pièce justificative du don indispensable au traitement de la demande de réduction d'impôt.



Réduction d'impôts

Les particuliers qui font un don au CCAS peuvent bénéficier d'une **réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % des sommes versées** dans la limite de 20 % du revenu imposable.

(60% des sommes versées pour les entreprises)

Délibérations du CCAS

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration qui détermine par ses délibérations les aides à délivrer et les actions à mener, en dehors des domaines délégués directement au président ou au vice-président.

Délibérations de portée générale ou anonymisées

Les délibérations de portée générale ou anonymisées sont **consultables** sur le site internet de la ville ou directement au CCAS.

Délibérations non communicables

En raison du secret attaché au traitement des **données à caractère personnel**, les délibérations qui ne sont pas de portée générale ou anonymisées ne sont pas communicables et donc pas consultables.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence